Accédez à votre

preuve de

vaccination et

imprimez-la ici

Liste de vérification Ce dont vous aurez besoin pour accéder à votre preuve de vaccination et l'imprimer

(Une carte d'Assurance-santé de l'Ontario verte

(Votre date de naissance



Si vous...

Avez une carte Santé rouge et blanche :

Communiquez avec l'InfoCentre provincial pour la vaccination au numéro 1833 943–3900. L'agent du centre d'appels peut envoyer par courriel une copie de votre récépissé-vaccin contre la COVID-19.

N'avez pas de carte Santé :

Communiquez avec votre bureau de santé publique local pour obtenir une preuve d'identité relative à la COVID-19.

Avez été vacciné à l'extérieur de la province :

Communiquez avec votre bureau de santé publique local pour enregistrer votre vaccin.

Consultez le site Web suivant pour trouver votre bureau de santé publique local et communiquer avec lui : www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx

Accédez à votre preuve de vaccination et imprimez-la

Après avoir imprimé votre preuve de vaccination, assurezvous de la supprimer et de fermer la session.



Carte Santé verte



Vous aurez besoin de votre date de naissance, de votre code postal et d'une carte d'Assurance-santé de l'Ontario verte, y compris les numéros au recto et au verso de la carte. Les cartes expirées seront acceptées.

Carte Santé rouge et blanche



Si vous avez une carte Santé rouge et blanche, appelez l'InfoCentre provincial pour la vaccination au numéro 1 833 943-3900. L'agent du centre d'appels peut vous envoyer une copie de votre récépissé par courriel.

Vaccination à l'extérieur de la



Sans carte Santé



province

Si vous avez été vacciné à l'extérieur de la province, vous devez communiquer avec votre bureau de santé publique local pour enregistrer le vaccin avant de pouvoir télécharger votre preuve de vaccination. Pour trouver votre bureau de santé publique local, consultez le site Web suivant:

www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.a spx Si vous avez été vacciné, mais que vous n'avez pas de carte Santé, vous devez communiquer avec votre bureau de santé publique local pour recevoir une preuve d'identité relative à la COVID-19 avant de télécharger votre preuve de vaccination. Pour trouver votre bureau de santé publique local, consultez le site Web suivant: www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default

.aspx



1. Télécharger

- Accédez à l'adresse covid-19.ontario.ca.
- Sélectionnez « Preuve de vaccination » et suivez les étapes pour la télécharger.
- Si vous avez de la difficulté à accéder à votre certificat de vaccination, communiquez avec l'InfoCentre provincial pour la vaccination au numéro 1833 943–3900.



2. Imprimer



- Un fichier PDF s'ouvrira. N'enregistrez pas le fichier sur un ordinateur public.
- À compter du 22 octobre 2021, votre preuve de vaccination sera dotée d'un code QR. Cette version ne peut pas être imprimée à partir d'une imprimante à jet d'encre, car elle interférera avec le code. Elle ne peut pas non plus être photocopiée ou numérisée pour la même raison.
- Donnez la preuve de vaccination à la personne immédiatement.

3. Fermer la session et supprimer le fichier

- Si vous utilisez un ordinateur public, supprimez le PDF après l'impression en ouvrant le navigateur Internet, puis en sélectionnant Ctrl + J. Cliquez ensuite avec le bouton droit de la souris sur le téléchargement et sélectionnez le bouton de suppression. Fermez la session, puis le navigateur.
- Trouvez la corbeille sur le bureau. Sélectionnez « Vider la corbeille » pour vous assurer que le PDF est supprimé de façon permanente.

Comment offrir de l'aide Accéder à la preuve de vaccination au nom d'une autre personne et l'imprimer

Il est préférable qu'une personne accède à sa propre preuve de vaccination et l'imprime elle-même pour protéger sa vie privée et ses renseignements personnels. Cependant, si vous aidez une personne à accéder à sa preuve de vaccination et à l'imprimer, vous devez obtenir son consentement pour accéder à ses renseignements personnels sur la santé à cette fin. Votre bureau ou vous-même ne devez pas conserver de renseignements personnels sur la santé.

Liste de vérification: lorsque vous aidez une personne à accéder à sa preuve de vaccination ou à l'imprimer

Afin de protéger la vie privée et les renseignements personnels d'une personne, il est recommandé que cette personne ait accès à sa propre preuve de vaccination et qu'elle l'imprime elle-même. Toutefois, si vous aidez une personne à accéder à sa preuve de vaccination ou à l'imprimer, vous devez vous assurer que la vie privée et les renseignements personnels de la personne sont protégés dans la mesure du possible. Les mesures suivantes sont recommandées :

S'assurer que la personne qui demande le service comprend que ce dernier est volontaire et fondé sur le consentement et que des mesures sont prises pour protéger sa vie privée;

- S'assurer que la personne qui demande le service est en mesure de consentir à la collecte, à l'utilisation ou à la 2 divulgation de ses renseignements personnels sur la santé;
- Obtenir le consentement de la personne pour avoir accès à ses renseignements personnels en son nom dans le but 3 d'accéder à sa preuve de vaccination et de l'imprimer;



- S'assurer que les renseignements personnels sur la santé ne sont pas conservés, y compris la consignation ou l'enregistrement de la visite de la personne, et préciser que les renseignements ne seront pas conservés (par écrit ou verbalement);
- Informer la personne des mesures que vous prenez pour protéger sa vie privée, notamment le fait de ne pas 5 conserver les renseignements, de supprimer des renseignements personnels de l'ordinateur et de fermer la session.

Carte Santé verte

Vous aurez besoin de votre date de naissance, de votre code postal et d'une carte d'Assurance-santé de l'Ontario verte, y compris les numéros au recto et au verso de la carte. Les cartes expirées seront acceptées.

Vaccination à l'extérieur de la province

Si la personne a été vaccinée à l'extérieur de la province, elle doit communiquer avec son bureau de santé publique local pour enregistrer le vaccin avant de pouvoir télécharger le certificat de vaccination. Pour trouver un bureau de santé publique, consultez le site Web suivant: www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx.

Carte Santé rouge et blanche

Si la personne possède une carte Santé rouge et blanche, elle doit communiquer avec l'InfoCentre provincial pour la vaccination au numéro 1-833 943-3900. L'agent du centre d'appels peut envoyer par courriel une copie de sa preuve de vaccination.

Sans carte Santé

Si la personne a été vaccinée, mais qu'elle n'a pas de carte Santé, elle doit communiquer avec son bureau de santé publique local pour recevoir une preuve d'identité relative à la COVID-19 avant de pouvoir télécharger la preuve de vaccination. Pour trouver un bureau de santé publique, consultez le site Web suivant: www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx.



- Accédez à l'adresse covid-19.ontario.ca.
- Sélectionnez "Preuve de vaccinaion". Suivez les étapes de téléchargement.
- Si vous avez de la difficulté à accéder à votre certificat de vaccination, communiquez avec l'InfoCentre provincal pour la vaccination au numéro 1-833-943-3900

Imprimer 2.

- Un fichier PDF s'ouvrira. N'enregistrez pas le fichier.
- À compter du 22 octobre 2021, votre preuve de vaccination sera dotée d'un code QR. Cette version ne peut pas être imprimée à partir d'une imprimante à jet d'encre, car elle interférera avec le code. Elle ne peut pas non plus être photocopiée ou numérisée pour la même rasion.
- Imprimez le PDF en sélectionnant l'icône d'impression dans le coin supérieur droit ou en sélectionnant Ctrl + P.
- Donnez la preuve de vaccination à la personne immédiatement.



3. Fermer la session et supprimer le fichier

- Après l'impression, supprimez le PDF, puis fermez la session et le navigateur.
- Ouvrez la corbeille et videz-la pour supprimer définitivement le PDF.